

# LE MOUVEMENT OUVRIER MAGRÉBIN

## A PROPOS DU MOUVEMENT OUVRIER MAGHRÉBIN

### DU CHOIX DU THÈME

Le thème du présent *Annuaire* s'inscrit à la suite de ceux relatifs à la politique de l'emploi-formation (1) et à l'émigration maghrébine (2). Il constitue ainsi le troisième volet de la recherche du CRESM portant sur les problèmes sociaux au Maghreb.

L'autre facteur ayant présidé au choix de ce thème, c'est l'intérêt scientifique qu'il présente notamment dans la mesure où il prend comme champ d'étude le Maghreb dans son ensemble et fait appel à des chercheurs de disciplines variées mais complémentaires (historiens, politologues, économistes, sociologues), dont les travaux concernent le présent immédiat. Ainsi donc, ce travail entamé au CRESM pourrait compléter ceux élaborés ailleurs, par des organismes universitaires ou autres et par des chercheurs isolés qui, dans ce cas, ont souvent fait des monographies concernant un seul pays (3).

les études présentées, ici, s'attacheront à donner plus de place à la période actuelle, c'est-à-dire celle des indépendances des pays du Maghreb, sans omettre pour autant l'aspect historique nécessaire à l'étude du mouvement ouvrier maghrébin. Nous disons bien mouvement ouvrier maghrébin et non pas au Maghreb, dans la mesure où la population maghrébine de l'émigration et dans l'émigration fait l'objet d'études particulières dans cette même livraison. Faisant, en effet, partie du mouvement ouvrier français, les ouvriers maghrébins en France restent fondamentalement attachés à leurs pays d'origine et ont participé

(1) *Annuaire de l'Afrique du Nord* (1980), sous la responsabilité de Chantal BERNARD.

(2) *AAN* (1981), sous la responsabilité de Larbi TALHA.

(3) Nous pensons particulièrement au travail effectué sous la direction de J.C. LIAUZU dans le cadre du Laboratoire Tiers-Monde des Universités de Paris VII et VIII touchant le Maghreb et aux travaux du Centre de Recherche et d'Information documentaire en Sciences Humaines et Sociales de l'Université d'Oran. Concernant le monde arabe dans son ensemble, signalons les *travaux* de l'Institut arabe d'éducation ouvrière et de recherches sur le travail dont le siège est à Alger et qui organise régulièrement des rencontres relatives au mouvement ouvrier dans les pays arabes.

de manière active aux luttes politiques et syndicales dans le cadre d'organisations spécifiques telle que l'Etoile Nord-Africaine, par exemple.

### PROBLÉMATIQUE GÉNÉRALE :

La question qui se pose à nous de prime abord est de savoir ce que nous entendons par mouvement ouvrier.

Si l'on s'en tient à la définition récente donnée par la *Dictionnaire Critique du marxisme*, le mouvement ouvrier signifierait « à la fois l'ensemble des luttes (souligné dans le texte) qui surgissent de la pratique sociale du prolétariat résistant à l'exploitation qu'il subit et l'ensemble des institutions (souligné dans le texte) où se retrouvent les travailleurs et leurs alliés conscients de la nécessité de s'organiser pour définir des objectifs communs et coordonner leur action solidaire ». Partant de cette définition, nous estimons que le mouvement ouvrier concerne aussi bien le prolétariat que d'autres catégories ou classes sociales dont les intérêts communs peuvent les allier au prolétariat même, à des moments donnés si ce n'est en permanence, en vue de réaliser des objectifs communs à court ou long terme.

Ces objectifs peuvent être d'ordre corporatif et ne concerner qu'une frange, comme ils peuvent être plus généraux et toucher alors la plus grande majorité comme ce fut le cas dans la lutte pour l'indépendance nationale dans les pays du Maghreb. Dans ces conditions, le mouvement ouvrier dépasse ses revendications sectorielles pour s'imposer comme mouvement politique, devenant même le fer de lance du mouvement de libération nationale. Les syndicats, représentatifs non seulement du prolétariat mais ralliant les employés et salariés voire certaines couches de la bourgeoisie, perdent leur caractère purement prolétarien et touchent ainsi les salariés et employés auxquels s'agrègent les chômeurs et les sans-emplois, en période de crise et de manifestations de mouvements sociaux. Dès lors, on s'aperçoit aisément de la complexité du problème et l'on est amené à poser la question : existe-t-il un mouvement ouvrier au Maghreb ? Par qui est-il dirigé et comment se manifeste-t-il ?

L'histoire du mouvement ouvrier maghrébin a jusque là consisté en une histoire syndicale. Cette tendance n'est, nous semble-t-il, pas fortuite, notamment quand les études concernaient la période coloniale. Dans une telle situation, on associait la revendication politique à la revendication sociale ou salariale dans la mesure où le principal protagoniste était le régime colonial. Une telle démarche, souvent imposée par les faits, n'en néglige pas moins l'aspect le plus important du problème, à savoir le mouvement ouvrier lui-même qu'il fût organisé ou non dans ses rapports avec les bourgeoisies nationales (Maroc et Tunisie notamment), au profit du concept d'unité nationale, occultant ainsi tout antagonisme de classes auquel on substitue un antagonisme de « race » qui n'est pas forcément le fait des ouvriers maghrébins. En effet, une telle appréciation nous amène à considérer les conditions dans lesquelles s'est formé et développé le mouvement ouvrier maghrébin, en période coloniale. Dans tous les cas, le mouvement syndical maghrébin est né dans le sillage et sous l'impulsion et les

responsabilités des centrales syndicales françaises. C'est là un problème connu et nous n'y reviendrons donc pas ici (4). Par contre, ce qui nous semble plus important c'est l'autonomisation du mouvement ouvrier maghrébin par rapport au mouvement ouvrier français qui l'a engendré et plus tard par rapport aux partis politiques nationaux.

### L'AUTONOMISATION SYNDICALE

Nous mesurons fort bien la complexité du débat que pose le concept « d'autonomie ou d'autonomisation » dans la réflexion marxiste, de Marx à Gramsci. Ce qui nous intéresse ici, c'est l'autonomie de la classe ouvrière telle que la suggère Marx dans *La Misère de la Philosophie* : « les conditions économiques avaient d'abord transformé la masse du pays en travailleurs. La domination du capital a créé à cette masse une situation commune, des intérêts communs. Ainsi cette masse est déjà une classe vis-à-vis du capital, mais pas encore pour elle-même. Dans la lutte (...), cette masse se réunit, elle se constitue en classe pour elle-même. Les intérêts qu'elle défend deviennent des intérêts de classe » (5).

Ce sont là deux aspects à analyser en tenant compte de deux facteurs importants : la situation de la classe ouvrière maghrébine en situation coloniale d'une part et, d'autre part, les mutations intervenues dans ses structures et sa composition depuis les indépendances des pays du Maghreb du fait des politiques de développement réalisées dans chacun d'entre eux. De telles modifications ont-elles changé le comportement de la classe ouvrière maghrébine face au pouvoir politique et aux partis politiques et face aux structures syndicales elles-mêmes ? Au Maghreb, les mouvements populaires ruraux ou urbains précédèrent les mouvements organisés, politiques ou syndicaux. L'histoire du Maghreb du XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles nous en donne des exemples (6). De tels soulèvements se répétèrent même durant la période coloniale, prenant prétexte de revendications sociales ou politiques. Des corporations prennent part à ces actions : tramainots et dockers paraissent comme les promoteurs d'une syndicalisation non européenne, aussi bien en Algérie qu'en Tunisie (7). Les syndicats existants étaient alors dominés par les Européens tant au point de vue de leur direction que de leur mode d'action et de leur idéologie qui reconstituent les clivages des centrales syndicales de la Métropole.

(4) On peut consulter à cet effet, pour le Maroc Albert AYACHE, *Le Mouvement syndical au Maroc 1919-1949*, Paris, l'Harmattan, 1982, 381 p.; pour l'Algérie François WEISS, *Doctrine et actions syndicales en Algérie*, Paris, Editions Cujas, 1970 et pour la Tunisie Pierre MAMET, *Les expériences syndicales en Tunisie de 1881 à 1956*, Paris, Diplôme de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, 1966, dactyl., 2 vol. Ces références ne sont qu'indicatives et loin d'être complètes. Nous les citons à titre d'exemple.

(5) Cf. *Dictionnaire critique du marxisme*, p. 77.

(6) Pour une vision plus globale cf. Commission Internationale d'Histoire des mouvements sociaux et des structures sociales. *Mouvements nationaux d'indépendance et classes Populaires aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles en Occident et en Orient*, Paris, Armand Colin, 1971, 2 vol.

(7) Cela, semble valable aussi bien pour la Tunisie que pour l'Algérie. Cf. pour l'Algérie Houari TOUATI, *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier de l'Oranie. Les militants syndicaux*, Oran, Université d'Oran, Cahiers du CDSH, 1981, p. 10 sq.

CFTC, CGT, CGTU, CGT-FO plus tard, occuperont pour longtemps la scène syndicale, chacune selon sa propre orientation, dans les trois pays du Maghreb, essayant chacune de s'attirer le plus grand nombre de syndiqués maghrébins. Il semble, cependant, que dans tous les cas ce fût la CGT d'obédience communiste qui attirait le plus les ouvriers maghrébins, notamment dans les secteurs d'activité industriels et miniers et auprès des ouvriers agricoles surtout en Algérie, avant que ne se développe de manière significative le recrutement national dans le salariat administratif, plus précisément l'enseignement où le rôle des instituteurs fut assez important. Mais une telle évolution des effectifs ne manqua pas de faire éclater au grand jour un certain nombre de contradictions.

Tout en prônant la non-discrimination entre syndiqués français et syndiqués nationaux, les syndicats à direction européenne ne se sont pas battus pour l'application du principe « à travail égal, salaire égal ». Les disparités, à ce niveau sont suffisamment connues pour y revenir ici (8).

Notons également la méfiance et la riposte des syndiqués européens qui constituaient une « aristocratie ouvrière », à l'égard de tout mouvement revendicatif organisé ou non organisé émanant de nationaux maghrébins qui risquait de mettre en cause les droits acquis à la faveur du système et du régime coloniaux.

Les préoccupations syndicales, notamment pendant et après la deuxième guerre mondiale, n'avaient rien de commun avec les aspirations des populations maghrébines pour lesquelles la reconstruction de la France ou la lutte anti-nazie n'avaient qu'un corollaire : le renforcement du régime colonial, une fois passée les effets de la guerre.

D'un côté comme de l'autre, les affrontements auront lieu désormais sur le plan politique, avec une certaine antériorité en Tunisie par rapport à l'Algérie et au Maroc, il est vrai, plus tardivement colonisé. Cette volonté d'autonomie par rapport aux syndicats français ne fut pas facile, dans la mesure où elle induisait le débat politique sur la scène publique et remettait en question le système colonial et les enjeux et intérêts qu'il présentait pour les diverses parties : les autorités, les syndicats français et leur aristocratie ouvrière, les mouvements politiques nationaux dans leur diversité et leur adversité. Le cas de la première Confédération Générale des Travailleurs Tunisiens fondée en 1924 est significatif à cet égard. Nous ne reviendrons pas sur les péripéties qui ont amené ce syndicat à se former (9). Retenons seulement que seuls les communistes, sur l'échiquier politique et syndical tunisien, soutinrent activement le mouvement en formation, tandis que destouriens (archéo), socialistes et gouvernement faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour le faire avorter et y parvinrent. L'exemple de la 1<sup>re</sup> CGTT nous paraît exemplaire à divers titres :

(8) Pour le cas de la Tunisie par exemple, cf. Claude LIAUZU, *Salariat et Mouvement ouvrier en Tunisie*, Paris, Ed. du CNRS-CRESM.

(9) Nous renvoyons les lecteurs au maître livre de Tahar HADDAD, *Al-'Ummâl al-tūnisiyyān, wa z-*z*uhūr al-*h*arakā'h — naqābiyya* (Les ouvriers tunisiens et la naissance du mouvement syndical), Tunis, Imprimerie al-Arab, 1927, 1<sup>re</sup> édit., 2<sup>e</sup> édit. 1972. Cet ouvrage en langue arabe est à la base d'autres travaux dont nous ne citerons que les plus accessibles dont Mustapha KRAÏEM, *Nationalisme et syndicalisme en Tunisie 1918-1928*, Tunis, Imp. de l'UGTT, 1976, p. 517 sq. et Pierre MAMET, *op. cit.*

- tout d'abord, ce désir « précoce », par rapport aux autres pays du Maghreb, d'autonomie vis-à-vis des syndicats coloniaux et même des partis politiques.
- le mouvement, au départ du moins, touche les dockers, les arabatiens et les artisans des souks de Tunis, beaucoup plus que le prolétariat de l'industrie ou les salariés de la fonction publique. Plus tard, ce sont les ouvriers agricoles et les mineurs qui vont s'affilier au mouvement.
- tout en sécrétant ses propres leaders, le mouvement sera soutenu, conduit et organisé par un groupe d'intellectuels en majorité zitouniens, originaires pour la plupart de l'intérieur du pays et non pas de Tunis;
- l'idéologie présentée par ce groupe constitue une rupture par rapport aux autres organisations syndicales, voire aux partis nationalistes (archéo-Destour — réformistes — socialistes...). Le mouvement ouvrier, par le débat qu'il instaura, a ouvert un débat politique dont la finalité était la libération du pays de la colonisation française.

Ainsi donc la jonction se crée entre nationalistes et syndicalistes. Mais si l'objectif est le même, les moyens d'action préconisés ne sont pas forcément identiques. L'expérience de la 2<sup>e</sup> CGTT nous le prouve encore de même qu'elle confirme l'adéquation entre la politique et le syndical. Hédi Nouria, secrétaire général de la 2<sup>e</sup> CGTT, le fait clairement remarquer : « le mouvement syndical d'un pays ne peut ignorer la lutte politique de ce pays, il doit même y participer dans la mesure où cette lutte politique doit avoir une répercussion immédiate ou lointaine sur le régime, sur la structure économique et partant sur le sort des travailleurs. Et les gouvernements, à moins qu'ils ne soient totalitaires ou despotiques, ne peuvent méconnaître ce droit au mouvement syndical » (10).

Texte clair d'un dirigeant syndical, avocat de fonction mais se trouvant à la tête de la CGTT, centrale ouvrière par excellence. Une telle situation pose le problème des directions syndicales maghrébines et partant du mouvement ouvrier dans son ensemble, où les directions au plus haut niveau ont, le plus souvent, été étrangères à la classe ouvrière et ont conféré à ces mêmes organisations des orientations et une idéologie qui ne correspondaient pas forcément aux préoccupations mêmes de la base. Certes, la situation coloniale imposait, de fait, aux organisations ouvrières d'avoir à leur tête des interlocuteurs face au pouvoir politique et économique. Cela exigeait des dirigeants une connaissance de la langue française et de la législation. Or la classe ouvrière ne pouvait pas, jusque là, sécréter ses propres leaders, ses conditions matérielles de vie et la politique générale de la colonisation, notamment la politique de scolarisation, ne les lui permettant pas.

Une telle situation devait, en outre, conduire le mouvement ouvrier à être dépendant du mouvement politique, les responsables syndicaux étant aussi dirigeants politiques, souvent à un haut niveau de la hiérarchie. M. Hédi Nouria, secrétaire général pour un temps de la 2<sup>e</sup> CGTT, était également membre du Bureau Politique de Néo-Destour.

(10) Syndicalisme et politique, cf. *l'Action tunisienne* du 26 février 1938.

Il ne semble pas que cela soit spécifique du cas tunisien, aussi bien en ce qui concerne la « politisation syndicale » que « le recrutement » des dirigeants syndicaux. Mais là encore, se pose une autre question préalable à propos du mouvement ouvrier algérien : pourquoi et comment le syndicalisme algérien a pris naissance et s'est développé auprès du prolétariat émigré avant de s'installer définitivement en Algérie à partir de 1956 ? François Weiss esquisse des réponses à cette question (11). La question mérite, cependant, d'être posée quand on sait que c'est dans et par l'*Etoile Nord-Africaine* et son fondateur Messali Hadj que le mouvement ouvrier algérien s'est développé dans, parallèlement ou contre le mouvement communiste français, selon des périodes historiques déterminées ; il fut aussi à l'origine de mouvements politiques organisés, musulmans, en Algérie même. Le cheminement fut différent en Tunisie et au Maroc. Dans un cas comme dans l'autre, ce sont les partis politiques nationalistes qui ont cherché à s'approprier le mouvement syndical ou à en faire une force de réserve dans leur lutte contre le régime colonial. Les relations entre les partis nationalistes et les mouvements syndicaux se renforcent dans leur lutte non seulement contre le pouvoir colonial mais aussi contre les organisations syndicales d'origine française dont les travailleurs maghrébins vont se détacher à mesure qu'un syndicat national se sera constitué. C'est par exemple le cas en Tunisie dès que l'Union Générale Tunisienne du Travail a été constituée en 1946. Ce fut également le cas pour l'Union Marocaine du Travail et l'Union Générale des Travailleurs Algériens en 1956. En tous les cas l'année 1956 constitue l'année charnière : elle marque la « nationalisation » des mouvements syndicaux maghrébins notamment au Maroc et en Tunisie où l'UGCSM et l'Union des Syndicats des Travailleurs de Tunisie se sabordent. Leurs militants rejoignent individuellement et non pas collectivement l'UMT et l'UGTT, tandis que l'UGTA est créée en Algérie.

#### LES INDÉPENDANCES ET LE MOUVEMENT OUVRIER

Ainsi, avec l'indépendance de la Tunisie et du Maroc, les organisations syndicales vont se trouver confrontées à d'autres problèmes. Comment garder ou acquérir une autonomie par rapport au mouvement de libération nationale dont il a été l'allié et aux gouvernements qui en sont issus, pour défendre les intérêts matériels et moraux des travailleurs ? En effet, la lutte de libération a été menée sous le signe de l'unité nationale, entretenue par la suite pour la construction du nouvel Etat. Dès lors toute transgression, même légitime, à cette norme était considérée comme trahison à l'égard des partis dominants au pouvoir. Ce fut le cas de l'Union Générale Tunisienne du Travail dans ses relations avec le Néo-Destour, par exemple. Lorsque, voulant préserver l'indépendance syndicale et s'affirmer comme force de proposition autonome, l'UGTT présentait son rapport économique et social à son 6<sup>e</sup> Congrès en 1956, la réaction du Néo-Destour fut de rétablir son autorité sur le mouvement syndical par tous les moyens y compris la scission syndicale : la création de l'Union Tunisienne du travail en fut un exemple et, en plaçant à la tête du syndicat des membres

(11) François WEISS, *op. cit.*, p. 17 sq.

influents du Néo-Destour, le Pouvoir voulait éviter toute contestation de sa politique par le mouvement ouvrier qui, comme l'UGTT, pouvait avoir un projet de gouvernement (12).

Les relations de l'UGTA et du FLN ne furent pas non plus exemptes de heurts qu'analyse bien François Weiss (13). UGTT et UGTA avaient à faire face à des partis politiques au pouvoir dont ils furent les soutiens les plus efficaces durant la lutte de libération nationale. C'est donc, précisément, contre l'hégémonie du pouvoir politique que s'affirmera leur volonté d'autonomie. Le cas marocain est à cet égard plus complexe. Si l'unité syndicale a été maintenue en Algérie et en Tunisie, le mouvement ouvrier marocain subit les contre-coups du pluralisme politique que connaît le pays et dont le seul bénéficiaire reste le pouvoir royal, du fait de la dispersion des forces syndicales, et des divergences apparues en leur sein (14). Les partis politiques marocains, dans leur lutte entre eux-mêmes et face au pouvoir, essaient de se constituer des forces agissantes en se subordonnant les organisations syndicales dont ils veulent faire des courroies de transmission entre la base syndicale et certaines bureaucraties politiques. La situation au Maroc est telle qu'elle était en Tunisie et en Algérie, au moment où les organisations syndicales étaient soumises à l'autorité des partis politiques dominants. Même si les relations ne sont pas définitivement coupées, dans ces deux pays, entre pouvoir politique et syndicats, l'autonomie syndicale reste à l'ordre du jour. Les réactions à l'article 120 des statuts du FLN, le Congrès de l'UGTT à Gafsa en 1981 sont l'illustration, à notre sens, du désir d'autonomisation syndicale, et l'indice latent ou manifeste qui oppose le Parti au pouvoir à la base syndicale.

Ainsi donc, et pour les trois pays du Maghreb, le mouvement ouvrier, né du mouvement ouvrier français, s'est développé dans la mouvance du mouvement de libération nationale et a alimenté celui-ci en militant dans la lutte contre le système colonial. Le cas le plus significatif est, à cet égard, le cas tunisien où, lors de l'arrestation des leaders politiques de toutes tendances, c'est le leader syndicaliste Farhat Hached qui prit la relève jusqu'à son assassinat par les terroristes de la Main Rouge. Même s'il n'a pas été l'émanation directe du mouvement national, le mouvement syndical a été successivement l'allié, puis la courroie de transmission entre le mouvement politique au pouvoir et la classe ouvrière, pour devenir en fin de compte un mouvement antagonique, porteur d'un autre projet politique, modifiant ainsi ses alliances et ses objectifs.

Ces mutations ne sont pas intervenues par hasard. Elles sont le résultat de modifications qui ont affecté les formations économiques et sociales du Maghreb, non seulement depuis l'occupation française mais surtout depuis les indépendances nationales et la mise en application de nouvelles politiques de développement.

(12) Voir à ce sujet Juliette BESSIS, « La crise de l'autonomie » in *Mouvement ouvrier, communisme et nationalismes dans le monde arabe*, Cahiers du mouvement social n° 3, Les Éditions Ouvrières, 1978, p. 265-292 et Marc NERFIN, *Entretiens avec Ahmed Ben Salah*, Paris, Ed. Maspéro, 1974.

(13) François WEISS, *op. cit.*

(14) Cf. Abdeltif MENOUNI, *Le syndicalisme ouvrier au Maroc*, Casablanca, Les Éditions maghrébines, sd.

Les études de *l'Annuaire de l'Afrique du Nord (1980)* sur l'emploi-formation font, en effet, apparaître une population plus salarisée et mieux scolarisée, deux indices des modifications des structures sociales et des rapports de production et en même temps de la classe ouvrière elle-même au niveau qualitatif. La concentration ouvrière par la création de grands complexes et de sociétés nationales a permis un rapprochement et une confrontation des idées, aidant à une prise de conscience qu'il est possible de déceler à travers l'étude des grèves et du discours ouvrier ou syndical (15), ou par l'étude des relations de travail dans l'entreprise.

Hocine Benkheira a pu déceler, concernant l'Algérie, une différence dans le discours de l'État-major syndical et celui de la base quand ils s'adressent à l'État. « Deux formes idéologiques s'y réalisent, écrit Houari Touati : *populisme* dans le premier, *ouvriérisme* dans le second (souligné dans le texte). De l'avis de l'auteur, leur importance est telle qu'on peut même avancer que l'histoire du syndicalisme [algérien] est l'histoire des luttes entre ces formes idéologiques » (16).

De telles questions soulevées nous introduisent dans le débat sur les responsables syndicaux, leur situation et position de classes. Là encore, y a-t-il lieu de distinguer entre responsables des syndicats de base et responsables des unions ou confédérations nationales. Autant de questions qui peuvent rester posées tant que des études empiriques ne seront pas réalisées pour apporter un éclairage nouveau sur des problèmes actuels.

Cela nous paraît d'autant plus important que nous constatons des changements, parfois spectaculaires, dans le comportement de certains responsables syndicaux. L'exemple tunisien est encore assez significatif à cet égard. En effet, depuis 1975, l'hebdomadaire *ach-Chaâb*, organe de l'UGTT, adoptait un style offensif tout à fait nouveau à l'égard du pouvoir et du patronat tunisiens. Il serait bon de s'interroger sur les raisons de ce revirement : après la condamnation de grèves dites « sauvages » par l'État-major syndical, celui-ci finit par reconnaître et soutenir tout mouvement revendicatif émanant de la base. Nous n'entrerons pas dans l'analyse impossible des enjeux politiques qui sous-tendent toutes ces actions (jeux d'influences, clans, groupes, etc.) et qui les rendent irrationnelles. A défaut d'études empiriques, comme nous le soulignons au départ, nous ne pouvons émettre que des hypothèses de travail.

La première est la modification apportée au sommet par l'entrée en scène d'éléments nouveaux au niveau du Bureau Exécutif de l'UGTT et de sa commission administrative où les syndicats des enseignements et des employés prennent une grande part d'importance.

La seconde hypothèse est la modification qualitative de la base ouvrière plus consciente : parce qu'en grande partie plus instruite, plus jeune et n'ayant

(15) On peut consulter le travail pionnier de Hocine BENKHEIRA, *Discours, pouvoir et syndicat. A propos du discours des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> Congrès de l'UGTA (1873-1978)*, Université d'Oran, Mémoire de magister en sociologie du développement, 1981, 2 vol. — Voir le compte-rendu de cet ouvrage par TOUATI in AAN, 1981, p. 1145-1147 et J.-Claude LIAUZU, *Militants, grévistes et syndicats. Etude du mouvement ouvrier maghréin*, Nice, Cahiers de la Méditerranée, 1979.

(16) Houari TOUATI, Compte-rendu cité.

donc pas connu les luttes pour l'indépendance ni la colonisation *à fortiori*, et pour laquelle la lutte contre la vie relativise le concept devenu mythe de l'unité nationale, thème utilisé jusque là et à tous les niveaux pour bloquer toute revendication d'ordre syndical ou politique.

Les événements de Tunis, Casablanca, Oran, font apparaître un élément nouveau : l'entrée en scène de toute la catégorie marginalisée de la société — chômeurs, jeunes lycéens, habitants de bidonvilles attirés par la ville — du fait du développement inégal des régions, et victime d'une urbanisation sauvage. Ne faisant pas partie des organisations ouvrières, elle est, sans conteste, un élément dynamisant du mouvement ouvrier, que le pouvoir politique ni les syndicats ne peuvent désormais négliger ou ignorer. C'est cette majorité/minorité (?) chahutante qui pose, par la violence souvent, les problèmes de survie de la société exigeant le pain, le travail et la dignité. Et ce fut là un des slogans prononcés lors des événements de janvier 1978 en Tunisie, auquel il faut ajouter l'exigence d'une démocratisation de la vie politique dans le pays. Dès lors, revendications d'ordre matériel et revendications d'ordre politique se rejoignent, créant ainsi une nouvelle dynamique, voire de nouveaux rapports de force qui obligent les Partis-Etats à des révisions politiques, allant jusqu'aux concessions.

L'instauration du multipartisme en Tunisie répond à ces exigences imposées par les réalités politiques et sociales où le mouvement syndical et le mouvement ouvrier en général a pris une part active, directe ou indirecte, à sa réalisation.

Pouvons-nous affirmer pour autant que la classe ouvrière au Maghreb, dans l'état actuel, est passée d'une conscience nationale née et entretenue dans et par la lutte de libération nationale, l'anti-impérialisme, le développement ou tout autre slogan, à une conscience de classe, porteuse de projet politique autonome de changement de société ? Ou est-elle seulement porteuse de « mythes » tels que définis par Sorel dans ses *Réflexions sur la violence*, à savoir des « moyens d'agir sur le présent » ?

De telles questions devraient nous conduire à des études comparatives de la formation des classes sociales en Europe industrialisée et dans les pays en voie de développement où les classes sociales sont en formation et où les employés du secteur public dépassent en nombre les salariés du secteur privé. Une telle situation semble influencer sur le degré de syndicalisation et de lutte, la crainte de la perte de l'emploi par les licenciements pour fait de grève est chose courante. Cela paraît moins facile dans les secteurs étatisés ou semi-publics où la protection des travailleurs est mieux respectée et où les grèves de solidarité sont plus courantes. Ceci n'exclut pas pour autant l'ambiguïté du comportement des directions syndicales que note si bien M. A. Mancier (17) à propos du cas algérien. Outre la bipolarisation d'un syndicalisme mené par des directions syndicales très proches du pouvoir et de l'Etat, et celui mené par des directions de base relativement autonomes, l'auteur note que des situations plus complexes où l'instance syndicale défend plus âprement les travailleurs face à des patrons

(17) M.A. MANCIER, *Syndicalisme et développement national en Algérie*. — Thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Lille, juin 1980, C.R. de Lahouari ADDI in AAN, 1981, 1147-1150.

étrangers que face à des patrons nationaux ou l'Etat, marquent en tout cas une collusion entre les structures syndicales et les différents appareils administratifs dépendant de l'appareil d'Etat. C'est le cas typique où le syndicat se considère comme la courroie de transmission, devant par là-même faire avaliser auprès des salariés les décisions de l'Etat-providence, paternaliste, œuvrant pour le bien de la communauté nationale dans son ensemble. Cela nous amène à poser un autre problème : quelle est la nature de l'Etat ou des Etats maghrébins ? Sur quelles bases matérielles se reproduisent-ils ? M. A. Mancier apporte une réponse intéressante concernant l'Algérie, en insistant sur l'importance de la rente énergétique et ses conséquences au niveau de la création d'emplois par la création de complexes industriels nécessaires à l'exploitation et la commercialisation des produits considérés; par là-même, la naissance d'une classe ouvrière dont la qualification nécessaire et de plus en plus poussée la rapproche davantage des employés que des prolétaires, à proprement parler, signalant ainsi « la dépendance de la classe ouvrière vis-à-vis de l'Etat ».

Qu'en est-il des cas tunisien et marocain où le secteur public reste important mais où le système libéral est par ailleurs dominant, en Tunisie depuis 1970 notamment, et au Maroc depuis l'indépendance du pays, celui-ci n'ayant jamais connu d'expérience socialiste, contrairement à l'Algérie et la Tunisie ? Outre le secteur public, assez important, il se développe parallèlement un secteur privé (petites industries mécaniques, alimentaires, bâtiment...) qui devient la base de reproduction d'une nouvelle bourgeoisie issue de la petite bourgeoisie au pouvoir depuis l'indépendance et ceci est très visible en Tunisie, particulièrement depuis la dernière décennie, le phénomène étant antérieur quant au Maroc.

Cette diversité de situations entre les pays du Maghreb amènera-t-elle un développement différent de la classe ouvrière ? Les syndicats algérien et libyen resteront-ils des courroies de transmission entre le pouvoir politique dominant et la base ouvrière ou bien assisterons-nous à un éclatement de la structure actuelle et verrons-nous les syndicats et partout le mouvement ouvrier prendre son autonomie par rapport aux Partis-Etats ? Autrement dit, quand et comment la classe ouvrière maghrébine pourrait se constituer en classe en soi et pour soi, comme c'est le cas dans les pays industrialisés d'Europe occidentale ?

Cela nécessitera un équilibre entre société civile et société politique qui n'existe pas encore dans les pays du Maghreb où l'Etat étouffe la société civile et lui impose ses limites institutionnelles, sans dialogue ni concertation. Par ailleurs, comme le note M.A. Mancier pour le cas algérien, il y a des limites objectives à la large diffusion de l'idéologie ouvrière, à savoir pour le cas algérien; « la dominance de la petite propriété, [une] structure de l'emploi évoluant vers le tertiariation, et la persistance d'une masse marginalisée de sans-travail ». Cet ensemble de facteurs font que l'idéologie ouvrière et les formes propres d'organisation de la classe ouvrière « n'imprègnent pas profondément la société, ne constituent pas le ciment du tissu social ». Une telle remarque nous renvoie forcément à l'analyse du mouvement de libération nationale dans les pays du Maghreb et à l'examen des raisons qui, contrairement à d'autres pays d'Asie par exemple, ont abouti à la marginalisation des Partis

communistes de ces pays, qui auraient pu être par leur essence même, les diffuseurs de l'idéologie de la classe ouvrière et les organisateurs de celle-ci en vue de la prise du pouvoir.

Ce sont là les grandes lignes de la problématique pour une étude du mouvement ouvrier maghrébin telle qu'elle a été présentée à la Table-Ronde organisée par le CRESM et dont les contributions constituent le contenu du présent *Annuaire de l'Afrique du Nord*. Les résultats de cette Table-Ronde sont présentés par la synthèse que nous en fournit René Gallissot, *in fine*. Nous ne reviendrons donc pas ici sur le contenu de ce volume et l'apport de chaque contribution. Soulignons, seulement, une certaine disproportion entre les pays, imputable à des défaillances de dernière minute que nous regrettons vivement.

Puisse, par ailleurs, cette tentative, constituer le point de départ d'une recherche interdisciplinaire et internationale sur le mouvement ouvrier maghrébin et éclaircir des points restés jusque là obscurs ou non encore abordés.

Noureddine SRAIEB